

ARRETE N° 14.2024
Portant Interdiction d'Accès
Aux Terrains de Football

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de préserver l'état des terrains de football, avenue Louis Romon à Salomé,

ARRETE

Article 1^{er} : l'accès aux terrains de football est interdit du samedi 02 mars au dimanche 03 mars 2024 inclus.

Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de La Bassée, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Salomé, le 1^{er} mars 2024

Pour le maire empêché, le
1er Adjoint
Gauthier Gavory

